VADEMECUM VIE SCOLAIRE

Equipe Vie Scolaire :

Une CPE : Mme VALENTIN

Des AED : La dotation est de 6,25 équivalents temps pleins :

Procédures :

 Retards : Si l'élève est en retard le matin, il doit donner son carnet à la vie scolaire puis aller en cours. S'il s'agit d'un retard entre les cours, il sera seulement noté sur pronote. Au bout de 3 retards, une heure de retenue est mise.

 Oublis de carnets : L'élève doit avoir en sa possession son carnet de correspondance. Si l'élève oublie son carnet, il doit demander une fiche aux assistants d'éducation. S'il ne la demande pas, il risque d'être mis en retenue.

 Justificatifs d'absence : Les élèves, ou la famille doivent présenter un justificatif d'absence à la vie scolaire avant le retour en classe. Le justificatif peut être signé dans le carnet ou via un mail envoyé à la vie scolaire (ou la CPE).

 Rangement dans la cour: Une fois que la récréation est finie, les élèves doivent se ranger en attendant que leur professeur arrive.

 Retenues : Du travail est donné à l'élève lorsqu'il est en retenue. L'élève ne choisit ni où, ni quand il doit faire sa retenue et doit respecter les consignes du personnel qui le met en retenue. Si la retenue n'est pas faite, elle sera doublée. Une sanction peut être posée si plusieurs retenues ne sont pas faites.

 Tenues vestimentaires: Pour rappel, les élèves ne doivent pas venir en cours avec des Crocs, ils doivent retirer leur casquette dès leur entrée dans l'établissement (au niveau du portail). Les casquettes, bonnets et capuches ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement.